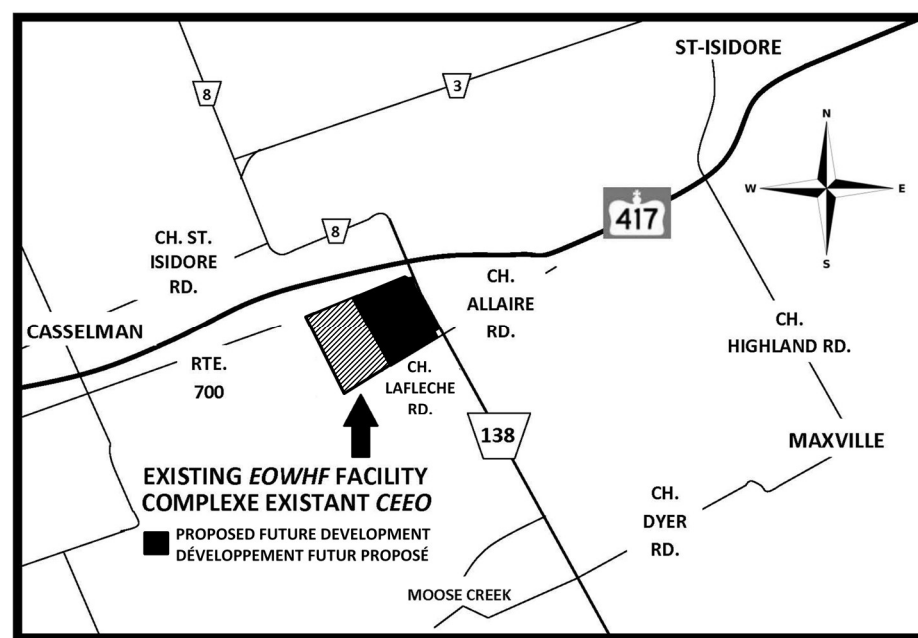


Avis de soumission du cadre de référence pour une évaluation environnementale Développement futur de l'installation de traitement des déchets de l'Est de l'Ontario

GFL Environmental Inc., propriétaire et exploitant de l'actuel centre de traitement des déchets de l'Est de l'Ontario (EOWHF) à Moose Creek, en Ontario, a entrepris une évaluation environnementale (EE) en vue d'obtenir l'approbation pour le futur développement de l'EOWHF. Le futur développement comprendra la construction d'environ 15,1 millions de mètres cubes de capacité supplémentaire d'élimination des déchets sur une période de planification de 20 ans. GFL a déterminé qu'il y a une occasion d'affaires durable et que l'EOWHF doit continuer à fournir une capacité d'élimination à long terme. En développant cette capacité d'élimination supplémentaire, GFL sera également en mesure de continuer à fournir des services de réduction de déchets et de compostage des matières organiques à ses clients. L'EOWHF est un employeur et un contributeur financier important pour la communauté locale. Le développement permettra à GFL de continuer à fournir ce type de soutien économique à la collectivité locale. Aucun changement au volume d'enfouissement autorisé ou aux routes d'accès au site n'est proposé.

L'EOWHF est situé dans le canton de North Stormont, à environ 5 kilomètres au nord-nord-ouest du village de Moose Creek, en Ontario, et à 5 kilomètres à l'est du village de Casselman, en Ontario. Le futur développement proposé sera situé sur des terrains qui appartiennent actuellement par GFL, et pourrait inclure une zone de l'EOWHF existant si nécessaire. L'emplacement de l'EOWHF existant et le futur développement proposé sont indiqués dans le Plan clé ci-dessous. L'EE a pour objet d'évaluer les effets potentiels du futur développement sur l'environnement.

PLAN CLÉ



Dans le cadre de la démarche d'EE, un cadre de référence (ToR) a été soumis au Ministère de l'Environnement, de la Conservation et des Parcs (MECP) pour examen, tel qu'exigé la Loi sur les évaluations environnementales (EEA). La soumission du ToR est la première étape de la démarche d'EE. Si le ministre de l'Environnement, de la Conservation et des Parcs l'approuve, le ToR établira le cadre et les exigences pour la préparation de l'EE pour le projet proposée. La préparation de l'EE constitue la deuxième étape du processus d'approbation en vertu de l'EEA.

Le ToR sera disponible pour examen le **11 septembre 2020** au **10 octobre 2020** sur le site Internet du projet GFL (www.gflenv.com/moose-creek-eowhf) et à l'endroit suivant pendant les heures normales de bureau :

Canton de Stormont Nord Bureau municipal
15 Rue Union
Berwick, ON K0C 1G0

Les membres du public, les agences, les communautés autochtones et les autres personnes intéressées sont encouragées à participer activement à l'examen et à émettre leurs commentaires sur le ToR. Les commentaires écrits sur le ToR doivent être reçus avant le **10 octobre 2020** et doivent être soumis à l'agent de projet du MECP :

M. Adam Sanzo, Agent de projet
Direction des évaluations environnementales
Ministère de l'Environnement, de la Conservation et des Parcs
135 St. Clair Ave. West, Toronto (Ontario) M4V 1P5
Téléphone : 437-244-9402
Courriel : adam.sanzo@ontario.ca

Si vous avez des difficultés à consulter de ToR sur le site Internet du projet, ou si vous souhaitez obtenir plus de renseignements sur le projet proposée, veuillez en informer GFL à :

M. Greg van Loenen, agent de conformité environnementale
GFL Environmental Inc.
17125, chemin Lafleche, Moose Creek (Ontario) K0C 1W0
Téléphone : 613-538-2776 ext. 223
Télécopieur : 613-538-2779
Courriel : gvanloenen@gflenv.com

Tous les renseignements personnels inclus dans une présentation – comme le nom, l'adresse, le numéro de téléphone et l'emplacement de la propriété – sont recueillis, conservés et communiqués par le ministère de l'Environnement, Conservation et Parc à des fins de transparence et de consultation. Les renseignements sont recueillis en vertu de la Loi sur l'évaluation environnementale ou sont recueillis et conservés aux fins de la création d'un document accessible au grand public conformément à l'article 37 de la Loi sur l'accès à l'information et Loi sur la protection de la vie privée. Les renseignements personnels que vous soumettez seront versés dans un dossier public qui est accessible au grand public, à moins que vous ne demandiez que vos renseignements personnels demeurent confidentiels. Pour de plus amples renseignements, veuillez communiquer avec le coordonnateur de l'accès à l'information et de la protection des renseignements personnels du ministère de l'Environnement, de la Conservation et des Parcs au 416-327-1434.